



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

Déclaration des élus C.G.T. à la CAP Centrale des Contrôleurs des T.P.E. du 2 avril 2010

Les difficultés rencontrées pour l'établissement des tableaux d'avancement des promotions 2010, révèlent l'état des services de notre ministère.

De réorganisations en restructurations, avec la mise en œuvre de la R.G. P.P., les coupes sombres dans les effectifs, les services sont démantelés, les cellules RH sont confrontées à de graves dysfonctionnements.

Avec la mise en place des plateformes « Ressource Humaines », la remontée de la gestion au niveau régional, les CAP auprès des DREAL, il faut s'attendre à une aggravation de la situation.

C'est dramatique quand l'on imagine les conséquences sur les personnels.

Déjà aujourd'hui, dans les D.D.T. chez les contrôleurs des TPE, la désespérance est grande, le besoin de reconnaissance est important, pourtant, c'est dans ces services que les dysfonctionnements des CAP, lorsqu'elles existent, sont les plus importants.

Concernant le tableau d'avancement pour les promotions 2010 au grade de CTRL Divisionnaire des TPE, que nous n'avons pas pu traiter lors des CAP de décembre 2009 et de mars 2010, le feuilleton connaît aujourd'hui un épilogue.

L'absence de propositions en nombre suffisant avait conduit à l'impossibilité d'établir le tableau d'avancement au grade de divisionnaire des TPE, lors de la CAP de mars, malgré une deuxième consultation des services.

Aujourd'hui la dernière consultation des services n'a pas permis de recueillir d'autres propositions parmi un vivier de 184 promouvables entrant dans les critères CAP pour le domaine AIT. Il subsiste toujours 26 services qui n'ont pas fait de propositions malgré les particularités que nous vous avons signalées.

C'est inacceptable.

Pour la CGT, toutes les possibilités de promotions offertes doivent être utilisées.

Alors que des Contrôleurs attendent une légitime promotion, nous ne pouvons pas accepter de laisser perdre 10% des postes.

Les organisations syndicales après la réunion du 3 mars vous ont signalé des injustices flagrantes, nous demandons à examiner ces cas au regard des explications fournies par les chefs de services pour justifier les non-propositions d'agents promouvables.

La CAP centrale doit pouvoir rétablir ces agents dans leur droit.

